

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2021 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. William DORDOIGNE, excusé.

M. Ludovic BURON est désigné en qualité de secrétaire.

1. Compte-rendu

Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021 est soumis aux signatures.

2. Fixation du prix du repas à la cantine scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 3,15 €uros à compter de la rentrée scolaire 2021.

3. Fixation des tarifs de la garderie

L'accueil du matin est payant de 7h30 à 8h45 à raison de 10 € par enfant et par année scolaire, et l'accueil du soir est payant de 16h25 à 18h30 à raison de 15 € par enfant et par année scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

4. Loyer du logement communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal revalorise le montant du loyer du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2021 suivant l'indice de référence INSEE des loyers.

5. Elagage des chemins communaux

Le devis présenté par l'entreprise Fauchage Elagage du Perche, pour l'entretien des chemins communaux, est validé par le Conseil Municipal.

6. Modification de la périodicité de l'encaisse de la régie

Les espèces doivent dorénavant être déposées à la Banque Postale, mais un seuil minimum de 50 euros, imposé en différenciant les billets des pièces, pose des difficultés.

Dans l'attente d'un complément d'informations, la décision est donc reportée à une date ultérieure.

7. Groupement d'achat d'électricité

Un groupement d'achat d'électricité et/ou de gaz naturel a été constitué par le Syndicat d'Energies d'Eure-et-Loir et les syndicats d'énergies de l'Indre et de l'Indre-et-Loire. Ce service, dont bénéficie déjà la commune, permet de décharger les communes des procédures de consultation, de massifier les besoins et de parvenir ainsi à un volume suffisamment important pour amener les fournisseurs à présenter leurs meilleures propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à ce groupement d'achat afin d'assurer la continuité de la fourniture en énergie au-delà de l'échéance des marchés actuels.

8. Rapport 2020 du service public de l'eau potable (réseau des écarts)

Chaque membre ayant été destinataire du rapport 2020 du service public de l'eau potable concernant le réseau des écarts, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Celui-ci est consultable en ligne sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>, ainsi que sur le site Internet de la Commune <http://www.mairiechamprond-en-perchet.com>

9. Choix du nom de l'école

En séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, Monsieur le Maire proposait qu'un nom soit donné au groupe scolaire.

Mme la Directrice était invitée à y réfléchir avec ses élèves et formuler des propositions. La population Champronnaise était également invitée à émettre des suggestions, faisant de cette idée, un projet citoyen et collaboratif.

Les réponses parvenues à l'école ont été diverses et variées, néanmoins un seul nom a majoritairement été proposé « Le Champ du Soleil », ce nom faisant référence à l'histoire de l'école. C'est en effet sur un terrain dénommé « Le Champ du Soleil » qu'a été construite l'école.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le groupe scolaire de Champrond-en-Perchet sera ainsi dénommé : « **Le Champ du Soleil** ».

10. Convention pour utilisation des équipements communaux

L'Abbé Silouane DELETRAZ, en qualité de prêtre aumônier du pèlerinage VTT des jeunes, sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'utiliser la salle communale et les vestiaires sportifs lors de leur passage dans la commune les 20 et 21 juillet 2021.

Afin de définir les conditions dans lesquelles sont mis à disposition les équipements communaux et leurs matériels, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les représentants de l'association.

11. Informations et questions diverses

- La commune a été reconnue, par arrêté ministériel paru au journal officiel le 6 juin 2021, en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.
- Environ 15 mètres de canalisation d'évacuation d'eaux pluviales ont dû être remplacées dans une parcelle au lieudit Le Clos.
- Le dossier de candidature déposé par la Commune pour participer au dispositif « Arts en scène » a été retenu. Une manifestation culturelle devrait donc être proposée dans les prochaines semaines.
- Une demande du conseil départemental pour aider au financement du fonds d'aide aux jeunes est refusée par le conseil municipal.
- Les remerciements des bénéficiaires de subventions communales sont transmis.
- Les 100 kms du Perche se dérouleront le 3 juillet 2021 et seront de passage sur la commune de Champrond-en-Perchet où se tiendra un point de ravitaillement.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre de nouveau contact avec les héritiers du lotissement du Bois des Glands pour que l'entretien soit assuré.
- Une panne sur le tracteur tondeuse, et dont il a été difficile d'obtenir la pièce de remplacement, a considérablement retardé l'entretien des espaces verts.
- La Mairie sera fermée du 19 juillet au 15 août 2021.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.